

Rapport de la commission au Conseil communal

Date de la séance : 29.09.2025

Titre : **Réponse au postulat de M. le Conseiller communal
Félix Schmidt intitulé « Assainissement énergétique des
bâtiments »**

☐ **Préavis n° :**

☒ **Rapport n° :** 20/2025

Monsieur le Président,
Monsieur le Syndic,
Mesdames les Municipales, Messieurs les Municipaux,
Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

La commission ad hoc chargée d'examiner ce rapport municipal était composée de :

PLR 1 : M. André RACLOZ, président et rapporteur
PLR 2 : M. Claude MATTER
PLR 3 : M. Rosario MONTE, excusé
PS 1 : M. Laurent BALSIGER
PS 2 : M. Michael CROTTAZ, remplacé par Mme Chloé Restauri *
Verts.es 1 : M. Richard GOLAY
Verts.es 2 : M. Nicolas HÄUSEL*
Vert'lib : M. Félix SCHMIDT, dépositaire du postulat
EP : Mme Anne-Catherine DOYER

* Retardé-e d'environ 20' à la suite d'une panne du M2

Représentant-e-s de la Municipalité : Mme Marisa Dürst, Municipale

Invité-e : M. Nicolas Siniciali, délégué à l'énergie de la Commune

Introduction

Le président ouvre la séance en souhaitant une cordiale bienvenue aux participants et les remercie de leur présence. Un membre est excusé et deux autres ont annoncé du retard suite à une panne du M2

Puis Mme la Municipale en charge du dossier formule (en italique) *quelques mots d'introduction. Pour des questions techniques, vous pourrez bien sûr compter sur les éclaircissements de M. Siniciali que le remercie de m'accompagner ce soir.*



Je pense qu'on peut dire que la politique de la Commune va dans le sens de ce que M. Schmidt a exprimé dans son postulat. Oui, les rénovations énergétiques des bâtiments sont un enjeu majeur dans le tournant que nous devons prendre. Nous souhaitons vivement encourager les Palinzardes et Palinzards à rénover leur habitation.

La Municipalité agit selon deux axes: les bâtiments communaux d'un côté, le parc immobilier privé de l'autre.

Pour ce qui est des bâtiments communaux, vous le savez, nous avons mandaté deux entreprises, EPIQR et Estia, pour effectuer une analyse de nos bâtiments, puis formuler un plan d'assainissement. Normalement, à la fin de l'année, nous serons en mesure de définir une feuille de route sur 5 ans environ en fonction bien sûr de nos moyens financiers. Celle-ci sera présentée en Municipalité. Des éléments préalables nous ont cependant permis de vous présenter le préavis sur l'isolation du sous-sol du Collège de la Croix-Blanche et sur la ventilation passive et protection solaire des combles, en vue d'une première intervention. Ce préavis a été accepté par le Conseil.

En ce qui concerne le deuxième volet, les bâtiments privés, l'approche est évidemment différente. La Commune ne peut bien sûr agir directement. En revanche, nous avons lancé, via le FEED, un ambitieux programme de soutien aux propriétaires de villas individuelles et mitoyennes, de PPE et d'immeubles locatifs. Ce programme, Epalinges Rénovent, rencontre un joli succès et beaucoup d'intérêt.

Le dépositaire du postulat fait remarquer que la réponse arrive un peu comme la grêle après les vendanges (4.5 ans), mais relève l'excellent travail fourni par service de l'énergie et adresse ses remerciements.

Un autre membre transmet à la Municipalité et au service de l'énergie un grand bravo et les félicitations pour tout ce qui a été entrepris dernièrement pour améliorer l'efficacité du parc immobilier sur la commune d'Épalinges. Cependant il demeure encore énormément de choses à faire pour aller dans le sens de la protection du climat.

Discussion générale

Le rapport no 20/2025 est passé en revue chapitre après chapitre et seuls les points les plus pertinents figurent dans le rapport de la commission.

Au chapitre 2.1, figure 1, il est précisé que le graphique concerne bien la commune d'Épalinges selon la planification énergétique générale et illustre bien le potentiel d'économie d'énergie grâce à l'assainissement des bâtiments. Autrement dit, il est envisageable de réduire de l'ordre de 50% les besoins en chaleur pour le chauffage et l'eau chaude sanitaire des bâtiments construits.

Pour mémoire, la Municipalité a créé en 2017 le **Fonds Efficacité énergétique, Énergies renouvelables et Durabilité (FEED)**, alimenté par les taxes sur la consommation électrique (SIL). C'est un outil important d'encouragement pour améliorer le bâti et réduire la consommation énergétique, principalement destiné aux privés. Un commissaire fait remarquer, qu'à ce jour, il n'est que peu utilisé pour les projets communaux, mais cela pourrait être d'avantage envisagé à l'avenir.

Le règlement FEED et le programme de politique énergétique de la commune d'Épalinges 2022-2025 se trouve sur le site internet de la commune. Une commissaire trouve que l'information et les possibilités de subventions communales ne sont pas suffisamment connues par un large public et propose de mettre des articles dans le Palinzard, par exemple. Il est aussi rappelé que la demande de subventions doit être faite avant la réalisation.

Selon le chapitre 2.2, la planification de la rénovation énergétique est aussi encouragée à travers le plan directeur communal (PDCom de 2023) et du plan général d'affectation (PGA en cours de révision). Ce dernier sera soumis en temps opportuns à l'approbation du Conseil Communal.

Au point 2.3, il est mentionné que des projets communaux importants ont déjà été réalisés selon le label « Minergie P ». D'autre part, les résultats des études d'un plan directeur des investissements pour l'assainissement des bâtiments communaux seront connus à fin 2025, qui permettront de planifier les rénovations et les priorités en fonction des disponibilités financières.

Concernant la rénovation du parc privé (point 2.4), la Municipalité s'appuie sur trois axes principaux :

1. Le Fonds FEED qui permet d'encourager les économies d'énergie avec un objectif d'atteindre une classe énergétique satisfaisante (minima C). Ainsi c'est environ CHF 600'000 qui ont été investis en 2024 sous forme d'aides très diverses.
2. Des ateliers d'accompagnement destinés aux propriétaires de villas ont eu lieu dernièrement pour organiser des appels d'offres groupés (pompes à chaleur, géothermie, énergies renouvelables, enveloppes des bâtiments, chauffage, etc.), basé sur des études CECB Plus
3. « Epalinges rénove » : tout nouveau programme d'accompagnement à la rénovation ouvert à toutes et tous (villas, PPE, habitats collectifs) décrit brièvement au chapitre 3 du rapport 20/2025.

Un participant informe brièvement des dernières évolutions et des débats en cours au Grand Conseil, qui aura aussi des impacts sur l'assainissement énergétique des bâtiments situés sur notre commune.

A la question d'un membre sur la durée de validité d'un rapport CECB, il est répondu qu'en principe il ne faut pas dépasser 10 ans en raison des évolutions dans les différents domaines et que les subventions ne sont rétroactives.

La commission en charge de ce rapport remercie chaleureusement la Municipalité et le service de l'énergie pour la qualité de son travail et l'ensemble des démarches entreprises pour l'assainissement énergétique des bâtiments

Amendement-s

☐ Oui [Cliquez ici pour entrer du texte.](#)

☒ Non

Soumis au rapport de la CoFin

- ☐ Oui Cliquez ici pour entrer du texte.
- ☒ Non

Vœux/questions

- ☐ Oui Cliquez ici pour entrer du texte.
- ☒ Non

Conclusions

C'est à l'unanimité de ses membres présents que la Commission désignée à cet effet vous propose, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, d'adopter le rapport suivant :

LE CONSEIL COMMUNAL D'ÉPALINGES

- vu le rapport n° 20/2025 de la Municipalité du 25.8.2025;
- entendu le rapport de la Commission nommée pour examiner ce dossier;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour ;

décide

1. D'approuver la réponse de la Municipalité au postulat pris en considération le 23 janvier 2021 de M. le Conseiller communal Félix Schmidt, intitulé « Assainissement énergétique des bâtiments ».

Le président rapporteur de la
commission



André Racloz

11 octobre 2025